

Dossier d'information et d'inscription de la section Technique de qualification Aspirant.e aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité (TQ AMDPS)

Table des matières

1. Présentation de la section AMDPS (Aspirant·e aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité)	2
2. Conditions d'inscription.....	2
Pour être régulièrement inscrit en 4TQ, il faut :	2
Pour être régulièrement inscrit en 5TQ, il faut :	3
3. Organisation de l'année scolaire	3
4. Tenue vestimentaire.....	4
5. Activités extérieures et stages	5
6. Cours d'éducation physique appliquée	5
<i>Évaluations 4TQ :</i>	5
<i>Évaluations 5TQ :</i>	6
<i>Évaluations 6TQ :</i>	7
7. Diplômes et attestations en fin de parcours (6TQ).....	9
8. Charte d'engagement.....	13
9. Coupon de commande de matériel (non obligatoire)	15
10. Annexe : Lignes directrices à l'intention du médecin en fonction de l'évaluation de l'aptitude médicale à la formation « Aspirant·e aux métiers de la Défense, de la Prévention, de la Sécurité »	16
Certificat médical.....	17

1. Présentation de la section AMDPS (Aspirant·e aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité)

La formation vise à préparer les élèves à intégrer les métiers de la Défense, de la Sécurité et de la Prévention (militaire, agent pénitentiaire, policier, pompier, agent de gardiennage, etc.). Les aspirant·e·s développent des compétences tant physiques que professionnelles. À l'issue du parcours de 3 ans et sous condition de réussite, ils pourront obtenir certaines attestations, bénéficier de dispenses ou d'un accès facilité aux sélections dans les services concernés.

2. Conditions d'inscription

Pour être régulièrement inscrit en 4TQ, il faut :

Peuvent être admis comme élèves réguliers en quatrième année de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, y compris dans l'année de réorientation, en application de l'Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, article 12 :

- a) les élèves réguliers qui ont terminé avec fruit une troisième année d'études dans une de ces deux formes d'enseignement.
- b) les élèves réguliers qui ont terminé avec fruit la quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice ou la quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel en alternance visé à l'article 2bis, § 1er, 1°, du décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, ou le deuxième degré de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice ou en alternance.
- c) les titulaires du certificat d'enseignement secondaire inférieur délivré par le jury d'Etat ou par les jurys de la Communauté française, de la Communauté flamande ou de la Communauté germanophone ;
- d) les titulaires du certificat d'enseignement secondaire du 2e degré, enseignement général, technique, artistique délivré par le Jury de la Communauté française pour autant qu'ils changent d'orientation d'études ; [remplacé par D. 12-07-2012] [...] Abrogé par D. 12-07-2013 ;

- Fournir un document d'identité qui montre que vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que votre résidence principale s'y trouve également ;
- Fournir un certificat médical délivré par un médecin qui certifie que vous avez les aptitudes physiques nécessaires pour exercer un métier de la sécurité et du sport (test à l'effort à chaque année du parcours) *cf. Annexe (page 18)* ;
- Fournir un extrait du casier judiciaire vierge datant de maximum 3 mois ;
- Compléter la charte d'engagement – dress code (document à remplir à la rentrée scolaire).

Pour être régulièrement inscrit en 5TQ, il faut :

- Répondre aux conditions d'accès d'une 5TQ ;
- Avoir suivi et réussi avec fruit une 4TQ AMDPS ou Présenter une candidature motivée (l'élève devra aussi passer les épreuves UQ organisées et validées en 4^{ème}).
- Fournir un extrait du casier judiciaire vierge datant de maximum 3 mois ;
- Compléter la charte d'engagement – dress code (document à remplir à la rentrée scolaire)
- Bénéficiez de vos droits civils et politiques.

3. Organisation de l'année scolaire

- Cours généraux et techniques spécifiques à la sécurité
- Activités pratiques, sportives et stages intégrés dans l'horaire ou organisés les mercredis, samedis ou dimanches
- Modules encadrés par des organismes extérieurs (maximum 20% d'absences justifiées tolérées)
- Interventions régulières de la Défense : sessions de drill, apprentissage de la lecture de carte, organisation d'ateliers spécifiques en milieu scolaire, visites d'une journée de différentes bases militaires
- Visites sur le terrain :
 - En 5e TQ : séjour de formation au camp militaire d'Elsenborn, visite d'une prison, stage d'observation dans une Zone de Police, préparation dans une caserne de Pompier, etc.
 - En 6e TQ : séjours de formation aux camps militaires d'Arlon et de Marche-en-Famenne, activités au centre de formation pénitentiaire d'Haren, passage du CAF – Préparation physique (Certificat d'Aptitude Fédérale) et formation « Equipier de Première Intervention » au centre de formation de Bauffe (Caserne de Chièvres), visites d'entreprises de gardiennage, journée de formation pratique (parcours fonctionnel) à l'Académie de Police de Jurbise et sur le site de Ghlin (ancienne protection civile), etc.

4-5-6 TQ Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité

(sous réserve de modifications)

<u>Formation commune</u>	4 TQ	5 TQ	6 TQ
Religions, morale, CPC	1	1	1
Philosophie et citoyenneté	1	1	1
Français	4	4	4
Education économique et sociale	/	2	2
Formation scientifique	2	2	2
Anglais	2	2	2
Mathématique	2	2	2
Education physique	2	2	2
Géographie	1	1	1
Histoire	1	1	1
<u>Formation optionnelle (OBG)</u>			
Déontologie	2	/	/
Langue moderne orientée : néerlandais	2	2	2
Psychologie appliquée	2	2	2
Techniques de communication	2	/	/
Education physique appliquée	4	4	4
Technologie des métiers	2	4	4
Géographie	1	/	/
Histoire	1	/	/
Législation : agent de gardiennage	/	2	2
Observation et rapport	/	1	/
Communication appliquée	/	1	2
Techniques physiques d'esquives	/	/	2
<u>Activités au choix</u>			
Activités sportives	2	/	/
Total	34h	34h	36h

4. Tenue vestimentaire

Obligatoire (achat personnel)

- Pantalon noir multipoche
- Bottines noires type sécurité
- Chasuble fluo (si demandé)

Proposée par l'école (achat groupé non obligatoire)

- Polo noir manches courtes (avec logo)
- Pull noir manches longues (avec logo)
- Veste noire avec ou sans capuche (avec logo)
- Bonnet noir (avec logo)

Les tenues doivent être propres et nettes. Toute tenue non conforme entraînera une exclusion temporaire de l'activité concernée.

5. Activités extérieures et stages

Des activités en dehors des cours sont prévues tout au long de l'année. Ces activités, souvent obligatoires, sont encadrées par des professionnels du secteur. Les absences injustifiées peuvent entraîner des sanctions.

6. Cours d'éducation physique appliquée

Objectifs : Préparation physique de base (4TQ), intermédiaire (5TQ) et finale (6TQ) adaptée aux exigences des métiers visés. Renforcement de l'endurance, de la force, de la coordination et des habiletés spécifiques.

Évaluations 4TQ :

Informations concernant l'évaluation dans le cadre du PEQ pour le cours d'éducation physique appliquée (4heures/semaine) des 4TQ AMDPS qui a pour objectif la préparation physique de base.



En vue de l'examen de fin d'année, et la réalisation de l'UQ (unité qualifiante), les élèves seront amenés à s'exercer lors de deux UF (unité formative).

UF1, au mois de février :

1. Effectuer 5 tractions de bras avec les mains en pronation jusqu'au front (pour les garçons).
2. Avec les mains en supination, en suspension, maintenir le menton au-dessus de la barre durant 20 secondes (filles).
3. Marcher accroupi en croisant les bras sur une distance de 8 mètres aller-retour en 21 secondes.
4. Effectuer des flexions de bras : minimum 23 flexions.
5. Courir 2400 mètres pour les garçons, 2200 mètres pour les filles en maximum 12 minutes et 30 secondes.

UF2, au mois d'avril :

1. Monter une auto-échelle de 30 mètres de haut inclinés à 70 degrés en maximum 5 minutes.
2. Escalader une bôme de 180 cm, passer et repasser au-dessus en maximum 60 secondes.
3. Effectuer la traversée aller-retour d'une bôme de 3 mètres de long située à 180 cm de haut, en 60 secondes maximum.
4. Traîner une bâche remplie de sacs de sable et d'un poids de 60 kg sur une distance de 15 mètres aller-retour en 33 secondes maximum.
5. Traîner un tuyau d'incendie de 20 mètres de long rempli d'eau sur une distance de 15 mètres en 11 secondes maximum.
6. Ramener un tuyau non rempli d'eau et long de 20 mètres en 19 secondes maximum.
7. Monter un escalier jusqu'à une hauteur de 22,6 mètres en 53 secondes maximum.

UQ, au mois de juin :

Les élèves devront réaliser, de manière certificative, les tâches demandées en UF1 et en UF1. De plus, ils seront capables de nager 100 mètres sans s'arrêter et sans limite de temps.

Évaluations 5TQ :

- 1) Nager 100m en dos sans s'arrêter et sans limite de temps
- 2) Départ plongé, nager 100m en brasse sans s'arrêter et sans limite de temps
- 3) Départ plongé, nager 100m en crawl sans s'arrêter et sans limite de temps



4) Avec un gilet lesté de 3 kg :

- a) Monter et descendre d'une auto-échelle de 30 mètres de haut inclinée à 70° en maximum 5'
- b) Effectuer des tractions de bras avec les mains en pronation :
 - i) Filles : une traction suspendue jusqu'au menton pendant 20''
 - ii) Garçons : 5 tractions jusqu'au front
- c) Escalade d'une bôme de 180cm : passez et repassez au-dessus en 60 secondes maximum
- d) Effectuez la traversée aller-retour d'une bôme de 3m de long situé à 180cm de haut en 60 secondes maximum
- e) Marcher accroupi en croisant les bras sur une distance de 8m aller-retour en 21 secondes
- f) Effectuer des flexions de bras : minimum 23 flexions
- g) Traînez une bâche remplie de sacs de sable et d'un poids de 60kg sur une distance de 15m aller-retour en 33 secondes maximum
- h) Traîner un tuyau d'incendie de 20m de long rempli d'eau sur une distance de 15m en 11 secondes maximum
 - i) Ramenez un tuyau non rempli d'eau et long de 20m en 19 secondes maximum
 - j) Monter un escalier jusqu'à une hauteur de 22,6 m en 53 secondes maximum
- 5) Courir 2400 pour les garçons, 2200 m pour les filles en maximum 12'15''

Évaluations 6TQ :

1) Obtenir le brevet de natation de 100m :

- a) Se maintenir à la surface de l'eau verticalement pendant 1 minute, les mains placées hors de l'eau, les coups de ciseaux des jambes étant permis. La profondeur minimale de la piscine pour cette épreuve devra obligatoirement être de 2 m ! Cette épreuve doit se faire avant l'épreuve de nage (voir point b)



b) Parcourir en nageant dans un style uniforme et sans arrêt une distance de 100 mètres, soit en brasse, soit en crawl, soit en dos crawlé, ou en papillon, sans qu'il soit tenu compte du temps

c) Nager 25 mètres, étant habillé, sans limite de temps, départ plongé. L'habillement exigé doit être propre et hygiénique : pour les garçons : maillot de bain, chemise, pantalon et chaussettes ou bas ; pour les filles : maillot de bain, robe et chaussettes ou bas. Longueur minimale de la piscine : 20 m

2) Avec un gilet lesté de 5 kg :

a) Monter et descendre d'une auto-échelle de 30 mètres de haut inclinée à 70° en maximum 5'

b) Effectuer des tractions de bras avec les mains en pronation :

i) Filles : une traction suspendue jusqu'au menton pendant 20''

ii) Garçons : 5 tractions jusqu'au front

c) Escalade d'une bôme de 180cm : passez et repassez au-dessus en 60 secondes maximum

d) Effectuez la traversée aller-retour d'une bôme de 3m de long situé à 180cm de haut en 60 secondes maximum

e) Marcher accroupi en croisant les bras sur une distance de 8m aller-retour en 21 secondes

f) Effectuer des flexions de bras : minimum 23 flexions

g) Traînez une bâche remplie de sacs de sable et d'un poids de 80kg sur une distance de 15m aller-retour en 33 secondes maximum

h) Traîner un tuyau d'incendie de 20m de long rempli d'eau sur une distance de 15m en 11 secondes maximum

i) Ramenez un tuyau non rempli d'eau et long de 20m en 19 secondes maximum

j) Monter un escalier jusqu'à une hauteur de 22,6 m en 53 secondes maximum

3) Courir 2400m pour les garçons, 2200m pour les filles en maximum 12'

4) Les effets de l'application des techniques d'esquive sont ceux escomptés

7. Diplômes et attestations en fin de parcours (6TQ)

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est octroyé aux élèves réguliers qui terminent avec fruit la 6TQ « Aspirant·e aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité ». Afin d'obtenir son CESS, l'élève devra, en plus des cours généraux, avoir validé au préalable son certificat de qualification (CQ).

Le Certificat de qualification (CQ) « Aspirant·e aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité » est octroyé aux élèves qui ont acquis l'ensemble des attestations de validation des UAA présentes dans le profil de certification et qui ont, le cas échéant, réalisé l'ensemble de leurs stages.

Récapitulatif des UAA durant le Parcours 4-5-6 AMDPS

4ème TQ AMDPS

- UAA Préparation physique - Base (rem : les élèves qui arrivent en 5ème valideront cette UAA s'ils ont réussi l'UAA Préparation physique - Intermédiaire).

5ème TQ AMDPS

- UAA Drill : évaluée durant le 2^e camp militaire
- UAA Préparation physique - Intermédiaire

6ème TQ AMDPS

- UAA Tactique et orientation : évaluée durant le 3^e camp militaire
- UAA Premiers soins : évaluée lors des épreuves secourisme - agent de gardiennage et premiers soins - pompiers
- UAA Culture administrative - Attitudes et comportements : évaluée via l'épreuve Pompiers de 5e (B01), les épreuves Défense et Agent de gardiennage (Ecole du Feu et épreuve 2 (casus) de fin d'année).
- UAA Citoyenneté et communication : évaluée via l'épreuve Selor Droit, épreuves théoriques Police et Défense (dont les Droits des Conflits Armés), ainsi que les épreuves 1 (présentation métier) et 2 (casus) de fin d'année (agent de gardiennage).
- UAA Préparation physique - Finale : évaluée lors de l'épreuve CAF + natation
- UAA Surveiller et sécuriser : évaluée via l'Ecole du Feu et l'épreuve 2 (casus) de fin d'année (agent de gardiennage)
- UAA Réagir en cas de problème : évaluée via l'Ecole du Feu et l'épreuve 2 (casus) de fin d'année (agent de gardiennage).

NB: les tests psychotechniques (de personnalité) pour l'obtention de l'attestation d'agent de gardiennage n'ont aucun impact sur la qualification !

ATTENTION : l'UAA Citoyenneté et communication comprend l'épreuve externe de Droit (Législation Agent de gardiennage) au Selor à Bruxelles (travaillerpour.be). La condition d'accès à cette épreuve est liée aux règles de la formation « Agent de gardiennage », à savoir, **minimum 80% de présence** obligatoire aux modules de la formation (cf. « modules SPFI ») et **aucune absence injustifiée** durant les cours modules.

Complémentairement à la délivrance du CQ, les titres et/ou attestations suivants peuvent être octroyés (sous réserve de réussite d'épreuves) :

- Attestation de compétence générale agent de gardiennage (octroyée par le Centre de formation de l'école)
- Attestation de réussite d'un ou plusieurs modules du certificat de la formation des pompiers B01 – Culture administrative et Premiers Soins (octroyés par Hainaut Formation)
- Certificat d'Aptitudes Fédéral (CAF) – épreuves physiques *uniquement* (octroyé par Hainaut Formation – Ecole du Feu)
- Brevet de secourisme d'entreprise (octroyé par Hainaut Formation – Ecole des Secouristes et Ambulanciers)

Avantages des autres formations :

- Sélections pour Assistant de surveillance pénitentiaire/Assistant de sécurité/Accompagnateur de détention (les deux dernières fonctions uniquement pour Haren). Le Service public fédéral Justice s'engagera à donner aux élèves de 5e année et de 6e année la possibilité de participer à une sélection comparative pour autant qu'ils satisfassent aux conditions légales de participation à l'épreuve.
- Défense : bonification pour les élèves de l'option AMDPS aux tests de sélection, par rapport aux élèves qui n'ont pas suivi l'option.
- L'attestation de réussite aux tests d'admission en tant que soldat/matelot de la Défense est délivrée par le service « Recrutement & Sélection » après les tests d'admission aux élèves qui les présentent et les réussissent.

FORMATION D'AGENT DE GARDIENNAGE

REGLES RELATIVES AUX EXAMENS

La présence à la formation est réputée régulière si les éventuelles absences justifiées ne dépassent pas plus de 20% du volume horaire total. ATTENTION : En cas d'absence non justifiée, la formation entière ne pourra être validée.

REGLES RELATIVES AUX FRAIS D'INSCRIPTION SELOR (TEST DROIT ET TEST PSYCHOTECHNIQUE)

En ce qui concerne les frais d'inscription aux examens organisés par le Selor, en ce compris les secondes sessions (1 an après la sortie de l'élève pour psychotechnique), l'organisme de formation prend en charge les frais d'inscription des élèves ayant régulièrement suivi la formation (cf. "règles relatives aux examens").

Cependant, toute absence aux examens/repêchages organisés par le Selor pour lesquels des frais d'inscription sont facturés à l'organisme de formation, entraînera une nouvelle inscription dont les frais seront récupérés par l'organisme de formation auprès de l'élève.

De plus, les frais relatifs à une inscription à une seconde chance du test psychotechnique seront également récupérés par l'organisme de formation auprès de l'élève.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA PROFESSION

Les conditions légales auxquelles l'élève doit satisfaire sont les suivantes (article 61 de la Loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière) :

- 1° Ne pas avoir été condamné, même avec sursis, à une peine correctionnelle ou criminelle ;
- 2° Avoir sa résidence principale et être ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Suisse ;
- 3° Ne pas être concerné par l'une des incompatibilités visées par la Loi ;
- 4° Satisfaire aux conditions de formation ;
- 5° Avoir 18 ans ;
- 6° Satisfaire au profil déontologique ;
- 7° Satisfaire aux conditions d'examen psychotechnique ;
- 8° Ne pas avoir été radié du Registre national des personnes physiques ;
- 9° Ne pas avoir fait l'objet, au cours des 3 dernières années, d'une décision de refus sur base des conditions de sécurité ;
- 10° Ne pas avoir été, au cours des 3 dernières années, membre des services de renseignements ou des services de police.

MODULES SPFI (FORMATION AGENT DE GARDIENNAGE)

MODULES AG : 139 heures
Organisation du secteur du gardiennage
Etude de la réglementation relative au gardiennage et étude approfondie des droits et des obligations de l'agent de gardiennage
Droits fondamentaux et autres compétences et obligations pertinentes
Aptitudes de communication
Approche des conflits
Formation sociale et culturelle
Observation, évaluation des risques et rapport
Techniques d'esquive
Réaction adaptée en cas de situation de crise
Secouriste d'entreprise
Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire
Rapports sociaux et conventions sociales
Pratiques des méthodes et techniques de gardiennage

1 heure équivaut à 60 minutes réelles

8. Charte d'engagement

Nous demandons aux élèves inscrits dans cette section un respect irréprochable et indéfectible envers la formation, l'ensemble du personnel de l'école et les formateurs extérieurs (venant des différents corps de métiers).

L'Académie Provinciale des Métiers de Mons est également agréée par le Service Public Fédéral Intérieur comme centre de formation. Cette reconnaissance implique que nos élèves se conforment aux règlements spécifiques inhérents aux métiers pour lesquels ils s'engagent.

Au vu de la préparation des élèves à intégrer des corps de métier où le port de l'uniforme est obligatoire, une attention particulière est portée à leur attitude et à leur code vestimentaire.

La tenue "Full Black" demandée tous les jours, tout le temps.

Les élèves sont obligés de se conformer aux différents Dress Codes en fonction des activités (respect strict des consignes et/ou interdictions).

Toute désobéissance à cette règle sera sanctionnée.

Les informations précises quant à ces demandes et interdictions sont transmises lors de la séance d'information en septembre.

La présence à la séance d'information du centre de formation est obligatoire.

Il est demandé aux élèves des options sécurité de se ranger dans la cour selon les techniques apprises au drill. Lesdites techniques seront apprises en début d'année scolaire.

CHARTE D'ENGAGEMENT

Dress code de la

4^e 5^e 6^e Aspirant(e) aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité

Je soussigné(e) (4^e-5^e-6e AMDPS) atteste avoir pris connaissance de la charte concernant la tenue vestimentaire obligatoire :

Durant toute l'année et pour les stages en extérieur

Achat personnel (sans logo de la section) :

Pantalon noir multipoche

Bottines noires de type sécurité

Chasuble fluo *si nécessaire*

Achat groupé* (avec logo de la section - informations lors de la réunion de rentrée) :

Polo noir manches courtes

Pull noir à manches longues

Veste noire avec ou sans capuche

Bonnet noir

*Tarif avantageux Intersport (marque Jako)

La tenue vestimentaire doit être obligatoirement propre et nette.

Si la tenue vestimentaire n'est pas appropriée, l'élève se verra écarté de la prestation et fera l'objet d'un rapport disciplinaire.

Signature de la Direction

Signature de l'élève



9. Coupon de commande de matériel (non obligatoire)

Les parents peuvent compléter ce coupon et le remettre au professeur responsable de la commande. Les prix sont donnés à titre indicatif (tarif Intersport, marque Jako). Les articles sont personnalisés avec le logo de la section.

Intitulé	Taille	Nombre à commander
Bonnet (5,39€)		
Polo (20,99€)		
Pull (29,99€)		
Veste avec capuche (67,99€)		
Veste sans capuche (61,99€)		

Document destiné aux élèves et aux parents. Toute modification ou ajout sera communiqué par l'équipe éducative.

10. Annexe : Lignes directrices à l'intention du médecin en fonction de l'évaluation de l'aptitude médicale à la formation « Aspirant·e aux métiers de la Défense, de la Prévention, de la Sécurité »

Lieu de la formation et des lignes directrices en matière de défense et de sécurité à l'intention du médecin

La formation « *Aspirant·e aux métiers de la Défense, de la Prévention, de la Sécurité* » dans l'enseignement secondaire technique en 4 – 5 – 6^e années est une formation visant à préparer les jeunes à un emploi dans les services de Défense, de police, de pompiers, d'agent de gardiennage ou d'assistant de sécurité pénitentiaire.

L'inscription au programme « *Aspirant·e aux métiers de la Défense, de la Prévention, de la Sécurité* » nécessite une bonne condition physique de l'élève et un état mental optimal qui lui permet de s'engager dans des pratiques sportives intensives pendant l'entraînement et d'effectuer des activités physiquement stressantes. La formation comporte plus d'heures de sports et d'activités physiques que les 2 heures habituelles d'éducation physique pour la majorité des élèves de l'enseignement secondaire du troisième degré.

Le règlement de l'enseignement prévoyait comme conditions particulières d'admission à la formation *de Défense, de prévention et de sécurité* que l'élève devait être jugé médicalement apte compte tenu de la spécificité des secteurs professionnels en question. Cette évaluation médicale de l'aptitude ne remplace pas les examens médicaux préalables à l'éventuel recrutement chez l'un des acteurs de la sécurité.

Il est demandé au médecin d'établir un certificat médical contenant au moins les éléments suivants :

- Nom, prénom et date de naissance de l'élève ;
- Date de l'examen ;
- Conclusion de l'évaluation de l'aptitude médicale de l'élève ;
- Signature, nom, adresse et le numéro INAMI du médecin.

Ci-dessous est fourni un modèle de certificat médical sans obligation.

Certificat médical

Le soussigné, docteur en médecine, déclare que conformément aux directives reprises ci-dessus :

Nom + Prénom

Date de naissance :

.....
....

est médicalement apte à participer à la formation « *Aspirant-e aux métiers de la Défense, de la Prévention, de la Sécurité* »

Date de l'examen :

Signature et cachet du médecin (avec nom, prénom, adresse et numéro INAMI) :



Avec le soutien
de la Province de Hainaut

